

En octobre 2021, l'ensemble des organisations syndicales réclamaient l'application de la convention collective nationale par la réouverture des négociations des RMMG au regard de l'inflation constatée.

L'ensemble des organisations syndicales, à cette période, demandait une augmentation générale de 7%, s'appuyant sur les chiffres INSEE de la hausse des prix à la consommation.

En mars, la CGT et la CFE-CGC exerçaient leur droit d'opposition à l'accord conditionnant une révision des minimas de Branche à la finalisation préalable de la négociation de l'Annexe IV.

Les différentes commissions paritaires où ce sujet a été abordé nous ont malheureusement donné raison ; le deuxième projet de l'Association des Employeurs a confirmé l'impression qu'avait donné le premier : l'Annexe IV ne sera pas finalisée avant longtemps.

Aujourd'hui, le SMIC a atteint 1.678,66€ (soit une augmentation de 5,6% depuis octobre 2021) tandis qu'aucun effet véritable sur les rémunérations n'a été apporté ni par la Branche ni, comme l'Association des Employeurs l'avait prédit, par les groupes.

La CGT a assimilé depuis l'ouverture de la négociation de l'annexe IV, qu'il n'y avait plus aucune volonté des employeurs de prendre en compte le quotidien professionnel et privé des salariés de la branche et qu'il leur appartient désormais de créer le rapport de force nécessaire à recouvrir leurs droits.

Les disparités salariales, l'augmentation régulière du coût de la vie, la déloyauté caractérisée de l'Association des Employeurs dans les négociations, combinées au déni de paupérisation et de nivellement des salaires par le bas dans la Branche conduisent la CGT à exiger sans condition que soient révisés, immédiatement, l'ensemble des minimas de Branche et ce, de manière significative.

En s'appuyant sur l'évolution du SMIC depuis octobre 2021 et la situation inflationniste galopante, la CGT revendique d'ores et déjà une hausse de 8% appliquée à l'ensemble de la grille.

La CGT alertera l'ensemble du salariat de la branche des Institutions de Retraite Complémentaire et de Prévoyance sur les conséquences pour le secteur de cette façon de procéder.